

| | | | |
|---------------------------|--|---------------------------|--------------------------------------|
| Section Bac | Spécialisation en Sciences Fiscales | | |
| Nom de l'UE | Fiscalité internationale | | |
| Nom du professeur | J.C. Dopchie | | |
| Niveau | 1 | Unité déterminante | non |
| Nombre de périodes | 80 | Pré requis pour | Planification fiscale internationale |
| Langue de cours | français | Crédits ECTS | 6 |

Objectifs du cours

- Approcher l'impôt sur les revenus dans une dimension internationale.
- Sensibiliser aux incidences des normes de droit international sur le droit national.
- Maîtriser les mécanismes mis en place par les traités internationaux en matière de prévention de la double imposition des revenus.
- Motiver toute prise de position.
- L'étudiant est incité à recourir aux bons « outils » (traités internationaux, législation interne) avec une attention particulière sur la lecture rigoureuse des textes mis à disposition.
- Susciter la réflexion par une mise en pratique des notions théoriques au travers de cas réels (séances au cours desquelles les étudiants sont invités à échanger et à défendre leur point de vue).

Contenu du cours

- Principes théoriques fondamentaux permettant de se familiariser :
 - a. aux causes de l'imposition multiple des revenus ;
 - b. aux remèdes apportés à ces situations d'imposition multiple (aux niveaux national et international) ;
 - c. à la hiérarchie des normes juridiques.
- Au départ du Modèle de convention fiscale de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (O.C.D.E.), envisager sous l'angle pratique :
 - a. la répartition du pouvoir d'imposition des revenus entre Etats ;
 - b. les méthodes préventives de la double imposition ;
 - c. les procédures particulières de recours en cas de violation des traités fiscaux ;
 - d. quelques aspects connexes (assistance administrative, non-discrimination).
 - e. Principes généraux applicables aux missions diplomatiques et consulaires, aux organisations internationales et à leur personnel.
 - f. Points d'actualité éventuels.

Supports

- Syllabus.
- Texte de traités (Convention modèle O.C.D.E. et conventions signées par la Belgique).
- Documents divers (attestation de résidence, réduction de l'impôt à la source, ...).
- Exercices.

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

En disposant de la documentation ad hoc,

d'analyser et d'expliquer au moins une pratique d'ingénierie fiscale internationale, au choix du chargé du cours ;

Face à des situations fiscales usuelles de personnes physiques et d'entreprises résidentes ainsi que non résidentes, décrites par des consignes précises,

- d'analyser la situation en regard des dispositions du C.I.R. et des conventions et règlements internationaux ;
- d'ébaucher pour cette situation une solution argumentée et commentée, en termes d'assujettissement, de paiement de précomptes et d'impôt

Evaluation

Examen écrit : résolution de plusieurs cas pratiques (avec motivation au départ des textes légaux mis à disposition) et quelques points de théorie.

Méthodologie

- L'exposé des principes fondamentaux exige un cours magistral.

Pondération

| Travaux De 1 ^{ière} session | Evaluation De 1 ^{ière} session | Travaux De 2 ^{ième} session | Examen De 2 ^{ième} session |
|---|--|---|--|
| / | 100% | / | 100% |